



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du patrimoine

Question écrite n° 2292

Texte de la question

M. M. Jean-Claude Bireau souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur l'état de délabrement dans lequel se trouve le Concorde 001, qui ne pourra, pour la première fois, être exposé au salon du Bourget. Il lui demande s'il entend aider à la restauration d'un appareil qui a participé au prestige de la France dans le monde et a écrit une page de l'histoire aéronautique.

Texte de la réponse

Le Concorde 001, premier prototype du programme d'avion de transport supersonique Concorde, a été utilisé en essais en vol jusqu'en novembre 1973, date à laquelle il a été remis au musée de l'air et de l'espace pour y être exposé et ouvert aux visites du public. Au cours du récent salon de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, l'appareil est resté exposé mais les visites ont été suspendues en raison de la réalisation, en cours, d'un projet de restauration exposé d'ailleurs au voisinage de l'appareil pendant le salon. Cet avion a en effet subi de nombreuses dégradations dues aux intempéries. L'Aérospatiale, héritière de Sud Aviation, constructeur de l'appareil, a accepté d'entreprendre sa restauration. L'Etat prend en charge, en contrepartie, la réalisation d'un bâtiment destiné à abriter l'appareil restauré afin que ne survienne à nouveau un processus de détérioration rapide. Cet abri devrait être construit avant la fin de l'année 1994. Les premiers résultats des travaux d'expertise ont révélé que les dommages dus à la corrosion avaient un caractère superficiel. Le Concorde 001 pourrait être remis en état avant mai 1995 pour être présenté, et accessible au public, lors du prochain salon de 1995.

Données clés

Auteur : [M. Bireau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2292

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1607

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2437